**Guide sur la Base de Données sur le Commerce CITES par envoi**

**Citation recommandée :** Téléchargement complet de la Base de Données sur le Commerce CITES. Version 2025.1. Compilé par l’UNEP-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni, pour le Secrétariat CITES, Genève, Suisse. Disponible à l'adresse : trade.cites.org.

**Contexte**

Au titre de l’Article VIII de la Convention, les Parties sont tenues de transmettre des informations vis-à-vis de leur commerce de spécimens d’espèces inscrites aux annexes CITES dans leurs rapports annuels, et le Secrétariat rend cette information disponible à travers la base de données sur le commerce CITES (trade.cites.org). Cette base de données contient actuellement plus de 27.9 millions de données de commerce international d’espèces inscrites aux annexes CITES. Les Parties reconnaissent l’importance de ces rapports comme outil pour surveiller la mise en œuvre de la Convention, évaluer l’efficacité de leur gestion des espèces sauvages et de leurs politiques en matière de commerce, et améliorer la détection des échanges potentiellement préjudiciables ou illégaux.

À la 70e session du Comité permanent, les Parties ont convenu qu’une version entière non-agrégée de la Base de Données sur le Commerce CITES soit rendue disponible et mise à jour annuellement. Ces fichiers représentent une parution périodique des données sur le commerce CITES en format envoi-par-envoi avec des identifiants uniques remplaçant les numéros de permis confidentiels (voir Sc70 Doc 26.2[[1]](#footnote-1) et SC70 Inf.1[[2]](#footnote-2) pour plus de détails).

**Aperçu des données**

Ce fichier zip contient toutes les données de commerce (y compris les données historiques) comprises dans la Base de Données sur le Commerce CITES et extraites au niveau de l’envoi le 13 juin 2025; ceci inclut les données des rapports annuels CITES et toutes mises à jour reçues par l’UNEP-WCMC avant le 18 mai 2025. Ce fichier est 2025.v1. Il convient de noter que certaines données historiques présentes dans les versions précédentes peuvent aussi avoir été supprimées ou mises à jour (par ex. à la suite de changements dans la nomenclature adoptés à la CdP, ou de corrections apportées par les Parties), ainsi nous conseillons vivement d’utiliser les données les plus mises à jour fournies dans la version 2025.1.

Tandis que les données fournies par la fonction de recherche sur le portail Web de la Base de Données sur le Commerce CITES[[3]](#footnote-3) sont dans un format agrégé, la base de données contient des données non-agrégées. Les données fournies dans ce téléchargement le sont ainsi sur une base *par envoi*, c’est-à-dire que les informations pertinentes à propos de chaque élément-ligne dans les cases 7 à 12 du permis CITES[[4]](#footnote-4) (conformément à la Notification No. 2021/044) sont fournies dans une ligne séparée. Chaque fichier csv contient ~500 mille lignes de données, les données les plus anciennes étant dans les fichiers avec les numéros les plus bas. Un identifiant unique (Id) est attribué à chaque donnée et cet identifiant restera le même dans les différentes versions.

Étant donné leur nature confidentielle, les numéros de permis d’importation, d’exportation et de réexportation CITES ont aussi été remplacés par des identifiants uniques. Ceci garantit qu’aucune donnée confidentielle n’est rendue disponible, tout en permettant les utilisateurs des données d’identifier les cas où le même numéro de permis pourrait avoir été utilisé pour plusieurs envois. Le moyen de générer les identifiants uniques est détaillé ci-dessous.

**Remplacement du numéro de permis par un identifiant unique**

Les numéros de permis dans le téléchargement ont été remplacés par un numéro d’identification (‘identifiant’) unique. Cet identifiant est une chaîne alphanumérique de dix caractères, construite à partir d'une chaîne alphanumérique pseudo-aléatoire sécurisée cryptographiquement (qui est indépendante du numéro de permis), qui passe par une fonction de hachage cryptographique sécurisée et non réversible[[5]](#footnote-5). Ce processus préserve la relation entre les exportations et réexportations si les Parties ont rapporté des numéros de permis d’exportation et réexportation correspondants. Les numéros de permis gardent toujours le même identifiant unique dans chaque parution. Le même identifiant unique est attribué indépendamment de si le numéro de permis est rapporté comme permis d’importation, exportation ou réexportation.

1. <https://cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/70/F-SC70-26-02.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/70/Inf/E-SC70-Inf-01.pdf> (en Anglais uniquement) [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://trade.cites.org/fr/cites_trade> [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://cites.org/sites/default/files/documents/COP/19/resolution/F-Res-12-03-R19.pdf>, Annexe 2 [↑](#footnote-ref-4)
5. Algorithme de hachage sécurisé 2, SHA-512, qui utilise des mots de 64 bits pour construire le hachage. SHA-512 est décrit dans le document FIPF PUB 180-4, Institut National de la Technologie (NIST), <http://nvlpubs.nist.gov/nistpubs/FIPS/NIST.FIPS.180-4.pdf> (en Anglais uniquement) [↑](#footnote-ref-5)